

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Données de 2005

1- COTISATION AU RÉGIME

Maximum annuel des gains admissibles	41 100 \$
Exemption générale	3 500 \$
Maximum des gains cotisables	37 600 \$
Taux de cotisation	9,9%
Cotisation salariale maximum ⁽¹⁾	1 861,20 \$
Cotisation d'autonome maximum	3 722,40 \$

2- AJUSTEMENT DES PRESTATIONS

Indice des rentes	124,1
Taux d'ajustement des prestations au 1er janvier	1,7%

3- PRESTATIONS UNIFORMES

Rente d'invalidité 388,64 \$

Rente de conjoint survivant

- Bénéficiaire de moins de 45 ans	
+ sans enfant à sa charge et non invalide	99,53 \$
+ avec enfant à sa charge mais non invalide	360,84 \$
+ invalide avec ou sans enfant à sa charge	388,64 \$
- Bénéficiaire de 45 à 54 ans	388,64 \$
- Bénéficiaire de 55 à 64 ans	399,59 \$

Rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide 62,22 \$

4- MONTANTS MENSUELS MAXIMUMS DES RENTES ⁽²⁾

Rente de retraite

- Bénéficiaire à 65 ans	828,75 \$
- Bénéficiaire à 60 ans (70 %)	580,13 \$
- Bénéficiaire à 70 ans (130 %)	1 077,38 \$

Rente d'invalidité 1 010,20 \$

Rente de conjoint survivant ⁽³⁾

- Bénéficiaire de moins de 45 ans	
+ sans enfant à sa charge et non invalide	410,31 \$
+ avec enfant à sa charge mais non invalide	671,62 \$
+ invalide avec ou sans enfant à sa charge	699,42 \$
- Bénéficiaire de 45 à 54 ans	699,42 \$
- Bénéficiaire de 55 à 64 ans	710,37 \$
- Bénéficiaire de 65 ans ou plus	497,25 \$

Rentes d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide 62,22 \$

5- MONTANT DE LA PRESTATION DE DÉCÈS : 2 500,00 \$

(1) Taux de cotisation du salarié (4,95%) et de l'employeur (4,95%).

(2) Rentes calculées en utilisant la moyenne du maximum des gains admissibles des 5 dernières années.

(3) Rentes calculées à l'égard de cotisants qui sont décédés en 2005 et qui n'étaient pas bénéficiaires de la rente de retraite.